

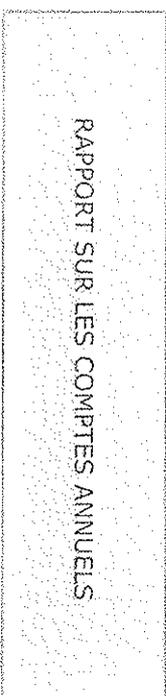


Les Écossoiles

Association loi 1901

Siège social :
Maison des Hommes et des Techniques
Ateliers et Chantiers de Nantes
2 bis bd Léon Bureau - 44200 NANTES
Bureau administratif :
1 rue du Tonkin - 44200 NANTES

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2012



Les Écossoiles
Association loi 1901

Siège social :
Maison des Hommes et des Techniques - Ateliers et Chantiers de Nantes
2 bis bd Léon Bureau - 44200 NANTES

Bureau administratif :
1 rue du Tonkin - 44200 NANTES
N° SIRET : 489 682 542 00019

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Les Écossoiles, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 2 avril 2013. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

une attention particulière a été portée à la comptabilisation par l'Association des opérations liées au financement de ses activités par des organismes extérieurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A la date du présent rapport, nous n'avons pas eu communication d'un rapport financier distinct des comptes annuels.

Fait à VERTOU, le 17 juin 2013.

Pour PGA,
commissaire aux comptes

Le 17/06/2013
Éric GIRARDEAU
associé

SOMMAIRE

- 1 Faits majeurs de l'exercice
- 2 Règles et méthodes comptables
- 3 Notes sur le bilan actif
- 4 Notes sur le bilan passif
- 5 Autres informations

L'annexe conformément à l'article 110-1 du PCG complète et comment l'information donnée par le bilan et le compte de résultat. Le contenu de l'annexe intègre les adaptations prévues pour les associations par réglementation du CRC n°99-01.

BILAN		
ACTIF (emplois)	2012	2011
Mobilier	0	184
Matériel	6 054	11 555
Financier	30 988	30 148
ACTIF IMMOBILISE (I)	37 042	41 887
Créances - usagers	41 945	28 431
Créances -- subventions et partenariats	43 155	40 659
Valeurs mobilières de placement	68 226	27 876
Disponibilités	36 239	52 521
Charges constatées d'avance		2 661
ACTIF CIRCULANT (II)	189 564	152 147
TOTAL GENERAL (I+II)	226 606	194 035

PASSIF (origine des ressources)		
	2012	2011
Fonds associatifs		
Réserves	23 119	23 119
Report à nouveau	59 220	59 220
Résultat antérieur en attente d'affectation	-9 528	-9 528
Résultat de l'exercice	-10 453	
FONDS ASSOCIATIFS & RESERVES (III)	62 358	72 811
FONDS DEDIES sur subvention de fonctionnement (IV)	11 111	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 153	61 748
Personnel et comptes rattachés	62 984	59 475
TOTA DETTES (V)	153 137	121 223
TOTAL GENERAL (III+IV+V)	226 606	194 035

Bilan arrêté par le Conseil d'Administration du 02 avril 2013

1- Faits majeurs de l'exercice

L'exercice comptable porte sur la période du 01/01/2012 au 31/12/2012 d'une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2011 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 226 606€.

Le résultat net comptable est une perte de 10 453€.

Les informations communiquées après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 2 avril 2013.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ils ne perturberont pas ainsi les charges et les produits d'exploitation.

2- Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du règlement 99-01 du plan comptable des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément au règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les immobilisations qui le justifient doivent désormais être décomposés entre la structure et les composants qui seront identifiés distinctement en tant qu'immobilisations.

Au sein de l'association Les Ecosolles, aucune immobilisation n'a justifié l'application de la méthode des composants.

Méthodes d'amortissement retenues

L'association ne dépassant pas les seuils de présentation simplifiés de l'annexe comptable, il a été fait usage de la mesure de simplification comptable relative aux amortissements des immobilisations non décomposables. Cette mesure consiste à retenir, dans les plans d'amortissement la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation.

Par ailleurs, compte tenu de la politique d'évaluation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Conformément au plan comptable, le mode linéaire a été appliqué. Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire.

Les durées utilisées à ce jour sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel et installation technique : 2 à 4 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 5 ans

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Crédances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les subventions

L'association n'a pas reçu de subvention d'équilibre ni de subvention d'investissement sur l'exercice.

- Les subventions d'exploitation

Elles sont comprises dans les produits lorsque cette dernière a reçu une notification de la décision d'octroi d'une collectivité locale ou d'un organisme ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties. La part non consommée des subventions est inscrite en fonds dédiés.

Fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, lorsqu'une subvention d'exploitation inscrite, au cours de l'exercice au compte de résultat dans les produits, n'a pas pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (compte 6890) et au passif sous la rubrique « fonds dédiés » (compte 19).

Les sommes inscrites sont reprises en produit au cours de l'exercice suivant au rythme de la réalisation des engagements, par la créance de la rubrique « report des ressources non utilisées sur les exercices antérieurs » (compte 7991).

Contributions volontaires :

L'association ne bénéficie pas de mise à disposition gratuite.

Fiscalité :

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

Changement de méthode :

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3- Notes sur le bilan actif
Actif immobilisé.

- Les immobilisations brutes : 37 042€
- Les immobilisations incorporelles constituent des investissements immatériels et les immobilisations corporelles des investissements matériels.

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS			
	A VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	B ACQUISITIONS	C CÉSSIONS	D VALEUR BRUTE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	184	0	184	0
Immobilisations corporelles	11 579	0	5 521	6 058
TOTAL	11 763	0	5 685	6 058

- Les immobilisations financières : 30 988€

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS			
	A VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	B ACQUISITIONS	C CÉSSIONS	D VALEUR BRUTE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations financières	30 148	840	0	30 988
TOTAL	30 148	840	0	30 988

- Amortissements et provisions d'actif : 22 541€

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS			
	A AMORTISSEMENTS CONSTITUÉS A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	B PROVISIONS CONSTITUÉS A L'EXERCICE	C DÉPRÉCIATIONS DÉPRÉCIEES A L'EXERCICE	D AMORTISSEMENTS CONSTITUÉS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations financières	1 142	184	0	1 326
Immobilisations corporelles	18 714	5 941	0	24 655
TOTAL	19 856	6 125	0	26 511

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Matrice des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	1 326,92 €	1 326,92 €	0,00 €	3 ans
Matériel vidéo visuel	1 333,92 €	1 312,92 €	21,00 €	3-4 ans
Matériel technique agencement et aménagements	5 175,89 €	4 811,54 €	364,35 €	2-3 ans
Matériel technique de bureau	450,19 €	353,98 €	96,21 €	3 ans
Matériel de signalisation	595,81 €	330,89 €	264,92 €	3 ans
Matériel informatique	10 880,04 €	10 266,11 €	613,93 €	3 ans
Matériel de bureau	7 610,92 €	1 005,32 €	6 605,60 €	3-5 ans
Mobilier de bureau	6 217,00 €	2 533,91 €	3 683,09 €	3 ans
Mobilier de bureau	26 595,33 €	22 539,02 €	4 056,31 €	
TOTAL	43 150 €	38 100 €	5 050 €	

Etat des créances : 116.087€

Etat des créances	Montant	A l'année plus	A l'année moins
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Antes titres immobilisés	75		75
Participations	30 912		30 912
DÉFICIT CIRCULANT			
Créances usagers et comptes courants	41 945		41 945
Autres créances	43 155		43 155
Charges constatées d'avance	0		0
TOTAL	116 087	85 100	30 987

Produits à recevoir : 43.150€

Etat des produits à recevoir	31/12/12	31/12/11
Sécurité sociale, indemnités journalières	0	0
Prévoyance, indemnités à recevoir	0	10 500
Salonniers	38 751	15 000
Partenariats	0	7 983
Aides aux emplois	729	1 176
Produits à recevoir	3 670	40 659
TOTAL	43 150	65 318

4 - Notes sur le bilan passif

Fonds associatifs

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Nature	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Report à nouveau	59 220	0	0	59 220
Réserves	23 119	0	0	23 119
Résultat	-9 528	0	10 453	-19 981
Total	72 811	0	10 453	62 358

Fonds dédiés : 20 000€

Suivi des fonds dédiés	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours (789€)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources (689€)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Convention Nantes Métropole projet « incubateur pépinière »	20 000 €		3 889 €	15 111 €	11 111 €

Fin des dettes : 25 905€

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31/12/12	31/12/11
403100 Fournisseurs et comptes rattachés	30 542	22 565
Dettes fiscales et sociales	30 542	22 565
421000 Personnel, rémunérations dues	0	19
428200 Rem. Provision pour congés payés	11 996	15 859
438600 Rem. Provision pour prime précarité	0	878
438200 Charges sur provision pour congés payés	6 560	7 076
438610 Charges sur prime de précarité	0	412
438600 Autres charges de personnel à payer	3 707	2 111
448600 État, charges à payer	3 642	3 150
Total	25 905	29 499

5 - Autres informations

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle

Engagement en matière de pensions et retraite :

L'évaluation des indemnités de départ à la retraite est réalisée par application de la méthode prospective dite des unités de crédits projetées, recommandée par le Conseil National de la Comptabilité (n°2003/R01) et reprenant les dispositions de la norme internationale ISA 19.

- Convention collective : Animation
- Le calcul concerne uniquement les salariés âgés de plus de 50 ans
- l'âge de départ à la retraite prévu est fixé à 60, 62 ou 67 ans selon l'année de naissance des salariés
- Le départ à la retraite intervient à l'initiative du salarié

- Le taux de charges sociales est de 50 %
 - Progression des salaires : 2,0 % constant
 - Le turn-over est considéré comme moyen pour l'ensemble des salariés
 - Le taux d'actualisation est fixé à 2,03 % (inflation comprise)
 - La table de mortalité retenue est la table réglementaire TIGOS
- Au 31/12/2012, cette provision qui n'est pas comptabilisée s'élève à 7 770€.
- Droit individuel à la formation au 31/12/2012.
- Le cumul d'heure acquise par les salariés, fin 2012 représente 243,75 heures